

STOP AU HARCÈLEMENT SEXUEL !

Le projet ProPaix II – Promotion de la Paix et de la Stabilité dans l’Est de la RD Congo s’engage contre le harcèlement sexuel

La **République Démocratique du Congo** vit encore des situations où les droits humains ne sont pas respectés de manière générale et ceux des femmes de manière particulière. Les questions de violence sexuelle et celle basée sur le genre sont quasi quotidiennes aussi bien en milieu rural qu’en milieu urbain. Les femmes en sont les plus grandes victimes.

Parmi ces violences, le viol est le plus connu surtout avec l’avènement des guerres. Cependant, d’autres formes de violences sexuelles sont une réalité pour les femmes et les jeunes filles. C’est le cas du harcèlement sexuel. Ce dernier a été tenu en compte par le législateur dans la modification du Code Pénal, en juillet 2006¹. Le harcèlement sexuel en RDC est une forme de violence sexuelle mal connue et banalisée, car souvent considérée comme des blagues ou de plaisanteries. Selon une étude réalisée en 2022 par le Ministère de la Santé, cette banalisation n’épargne aucune catégorie sociale. Des cas de harcèlement sexuels ont été rapportés dans tous les milieux. Ce manque de connaissance est également lié au fait que la sanction du harcèlement sexuel est conditionnée par la plainte préalable de la victime or dans plusieurs cas les victimes ne portent pas plainte par ignorance, par la difficulté à réunir les preuves, ou par peur de représailles.

Le **projet ProPaix II** intervient dans ce contexte en appuyant des initiatives locales de paix sensibles au genre en vue de promouvoir les droits des femmes et de permettre à ces dernières d’être des actrices de changement en participant aux processus de paix et de prise de décisions, en contribuant à la lutte contre les violences sexuelles et celles basées sur le genre (VSBG) et en promouvant le leadership féminin. Pour y parvenir, le projet s’appuie sur un ensemble d’organisations de la société civile (OSC), qui travaillent avec les communautés locales. ProPaix organise aussi des activités de renforcement des capacités en vue d’outiller les acteurs.rice.s des compétences nécessaires à la taille du défi.

Plusieurs **partenaires** du projet ProPaix, s’engagent pour éradiquer les violences sexuelles et celles basées sur le genre. Tel est le cas de l’OSC, *Initiative Congolaise pour la Justice et la Paix (ICJP)*, qui travaille avec un projet de prévention des VSBG dans les écoles avec les élèves, enseignant.e.s et parents.² Il est motivé par le fait que les violences sexuelles et celles basées sur le genre continuent d’être commises en RDC et ce, malgré l’existence des instruments juridiques qui du reste ne sont pas vulgarisés. Cela fait à ce que beaucoup d’élèves filles ne connaissent pas leurs droits et sont victimes du harcèlement sexuel aussi bien par leurs collègues garçons que par leurs enseignants. Ceci a pour conséquence l’abandon scolaire de plusieurs d’entre elles.

Dans le **but** de **sensibiliser** toutes les couches de la société congolaise, aussi bien en milieu professionnel qu’académique et ceux de la défense des droits humains, nous avons conçu **7 affiches** avec des messages, revenant sur les motifs souvent évoqués pour justifier le harcèlement sexuel (comme par exemple l’habillement de la victime); la nécessité de dénoncer, ainsi que les canaux par lesquels passer pour dénoncer; le fait que toute personne peut être victime de harcèlement sexuel et sous différentes formes; et qu’aucun milieu n’est exempt du harcèlement sexuel :

¹ Paragraphe 4, article 174d de la Loi n° 06/018 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le Décret du 30 janvier 1940 portant Code Pénal congolais.

² ICJP, projet de de renforcement des capacités des acteurs éducatifs et d’opérationnalisation des instruments pratiques relatifs à la lutte contre les violences dans les écoles de Bukavu et Kabare en prélude de la mise en place d’une Ecole des parents dans la province du Sud Kivu en RDC.

- Images mettant un accent sur l'**habillement** (2 affiches de sensibilisation)
Message : « *Mon habillement n'est pas une invitation. Stop au harcèlement sexuel* »
- Images sur la **libération de la parole** lorsque le harcèlement sexuel a eu lieu (2 affiches)
Message : « *Pour arrêter le harcèlement, il faut en parler. Victimes et témoins, libérez la parole! Stop au harcèlement sexuel* »
- **Hommes** aussi victimes de harcèlement sexuel (1 affiche)
Message : « *Pour arrêter le harcèlement, il faut en parler. Le harcèlement sexuel est un délit! Stop au harcèlement sexuel* »
- Images qui reviennent sur les **formes** et **lieux** où peut se produire le harcèlement sexuel (2 affiches)
Message : « *C'est juste une blague... Non, le harcèlement sexuel est un délit! Stop au harcèlement sexuel* »

La concrétisation de cette idée conçue en février 2023, est venue après le signalement des cas de harcèlement sexuel au sein de la GIZ, dans les équipes et avec des partenaires, mettant en cause des personnes censées être des modèles avec leurs attitudes et performance professionnelle à l'égard des collègues et avec tous/toutes les partenaires, groupes cibles et bénéficiaires.

Nous avons donc entamé les **sensibilisations** depuis mars 2023. Au total 11 séances ont déjà été faites auprès différentes groupes cibles :

- 21 mars 2023 : présentation des 7 affiches à l'**équipe ProPaix** de Kinshasa, Goma et Bukavu pendant une séance de Teambuilding à Bujumbura ;
- 4 septembre 2023 : séance de sensibilisation sur le harcèlement sexuel pour le personnel de tous les **projets GIZ à Bukavu** (MP, QualiPro, ZfD, RESE, PASS, BGF et ProPaix) et partage des affiches à chaque projet ;
- 7 septembre 2023 : séance de sensibilisation sur le harcèlement sexuel pour 11 **organisations de la société civile**, partenaires du projet ProPaix dans les provinces du **Nord-Kivu** et **Sud-Kivu**, pendant un atelier de renforcement de leurs capacités en gestion financière à Bukavu (APC-Action pour la Paix et la Concorde, AFEM-Association des Femmes des Médias, CDJP-Commission Diocésaine « Justice et Paix », Caucus des Femmes, RFDP-Réseau des Femmes pour les Droits et la Paix, Groupe Jérémie, LPI-Living Peace Institute, DFJ-Dynamique des Femmes Juristes, Gingando pela Paz, SOFAD-Solidarité des Femmes Activistes pour la protection des Droits Humains et PSVS-Programme de Secours aux Vulnérables et Sinistrés) et partage des affiches à chaque OSC partenaire ;
- 25 octobre 2023 : séance de sensibilisation sur le harcèlement sexuel pour 5 nouvelles **organisations de la société civile**, partenaires du projet ProPaix dans la province du **Sud-Kivu**, pendant un atelier de renforcement de leurs capacités en redevabilité, rapportage et gestion financière à Bukavu (OPE-Observatoire de la Parité et l'Égalité, SOS-Justice, ICJP-Initiative Congolaise pour la Justice et la Paix, Centre Olame et SOS IJM-Information Juridique Multisectorielle) ;
- 31 octobre 2023 : séance de sensibilisation sur le harcèlement sexuel pour le personnel de tous les **projets** de la **GIZ en RD Congo** (en ligne) ;
- 10 novembre 2023 : séance de sensibilisation sur le harcèlement sexuel pour des **avocat.e.s** des **cliniques juridiques** des provinces du **Sud-Kivu** et **Nord-Kivu**, pendant un atelier de renforcement de leurs capacités à Bukavu (Fondation Panzi et DFJ-Dynamique des Femmes Juristes) ;
- 17 novembre 2023 : séance de sensibilisation sur le harcèlement sexuel pour des **parajuristes** des **cliniques juridiques** de la province du **Sud-Kivu**, pendant un atelier de renforcement de

leurs capacités à Bukavu (Fondation Panzi, Groupe Jérémie, RFDP-Réseau des Femmes pour les Droits et la Paix et SOS IJM-Information Juridique Multisectorielle) ;

- 23 novembre 2023 : séance de sensibilisation sur le harcèlement sexuel pour des **journalistes du Sud-Kivu**, pendant un atelier de renforcement des capacités sur les lois qui régissent la presse, le code d'éthique et déontologie des journalistes congolais.e.s et la loi du numérique, qui a eu lieu à Bukavu ;
- 24 novembre 2023 : séance de sensibilisation sur le harcèlement sexuel pour des **membres des structures communautaires** de la province du **Sud-Kivu** et une autre séance, avec des **parajuristes des cliniques juridiques du Sud-Kivu** (Fondation Panzi, Groupe Jérémie et RFDP-Réseau des Femmes pour les Droits et la Paix), pendant des ateliers de renforcement de leurs capacités à Bukavu ;
- 29 novembre 2023 : séance de sensibilisation sur le harcèlement sexuel pour des **membres des structures communautaires** des provinces du **Nord-Kivu** et **Sud-Kivu**, pendant un atelier de renforcement de leurs capacités sur la prise en charge holistique des survivant.e.s des violences sexuelles et celles basées sur le genre (VSBG), à Bukavu.

Également, deux séances de sensibilisation additionnelles sont déjà prévues pendant le mois de décembre 2023 avec des journalistes des provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu et l'Ituri, ainsi qu'avec des nouvelles OSC partenaires de ProPaix du Nord-Kivu. De plus, différentes démarches ont été entamées afin de réaliser des séances de sensibilisation sur le harcèlement sexuel en 2024 avec des acteurs étatiques, comme par exemple, des points focaux genre au niveau de l'administration locale (territoires et chefferies) et les Divisions Provinciales de Genre (directions techniques des Ministères) des provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu.

Pendant le mois de juin 2023, ProPaix a organisé aussi un **procès simulé** sur le **harcèlement sexuel en milieu académique** avec les étudiant.e.s en Droit de l'Université Officielle de Bukavu (UOB) et l'Université Catholique de Bukavu (UCB). Cela avait pour objectif de sensibiliser les étudiant.e.s et personnel académique, scientifique, administratif et ouvrier sur le harcèlement sexuel. Faisant suite à l'activité de procès fictif, les étudiant.e.s de la Faculté de Droit de l'UOB avaient organisé eux/elles mêmes un autre procès en septembre 2023 sur les violences sexuelles et l'accès aux réparations par les victimes.

Signalons que pour encourager les étudiant.e.s à travailler sur la thématique des violences sexuelles et droits des femmes, le projet ProPaix avait récompensé les 20 étudiant.e.s participant.e.s avec des livres sur les thématiques sus énumérées. Également, les bibliothèques des facultés de Droit de deux universités sont en train d'être outillées avec des livres achetés par ProPaix sur les choix des professeur.e.s responsables de deux facultés.

Par ailleurs, à l'issue de l'activité de ProPaix du mois de juin 2023, le Recteur avait aussi annoncé la mise en place des cellules d'éthique qui devront également intégrer l'aspect de prévention et sanction du harcèlement sexuel en milieu universitaire. En plus, ProPaix a reçu des nouvelles demandes pour organiser des activités additionnelles de sensibilisation sur ce sujet avec les Universités.

Dans toutes ces activités, nous avons utilisé les 7 affiches produites par le projet ProPaix, ainsi que des supports vidéo (3 sources internes GIZ trouvées sur IDA et 1 source externe de YouTube, expliquant le harcèlement sexuel).

A la suite de ces différentes sensibilisations, des affiches ont été distribuées à des participant.e.s (projets GIZ, OSC partenaires au projet ProPaix, Universités, etc.), dans différentes provinces de la

RDC. Actuellement, nous continuons à enregistrer de nouvelles demandes d'affiches et une commande pour en imprimer plus est déjà en cours.

Il faut souligner qu'à ce jour, plusieurs organisations œuvrant dans l'est de la RDC, sont en train d'utiliser les 7 affiches de sensibilisation sur le harcèlement sexuel du projet ProPaix II. Cette utilisation s'est accrue pendant la **Campagne internationale des « 16 jours d'activisme contre les violences basées sur le genre »**, qui a commencé le 25 novembre avec la Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et qui va se conclure le 10 décembre, Journée des Droits Humains.

C'est le cas de l'*Observatoire de la Parité et l'Égalité (OPE)*, qui organise une exposition itinérante dans les écoles, églises, universités, institutions étatiques et institutions privées de la province du Sud-Kivu. Cette exposition est suivie par des échanges et distribution d'un outil pour mesurer les violences à l'interne d'un couple (le « violentomètre »). L'exposition continuera en 2024.

Cette expérience pourra être dupliquée à l'Université Hope de Bujumbura par l'OPE. De plus, l'OPE va accompagner le travail d'adoption d'un Code de Conduite dans les écoles, universités et entreprises pour prévenir le harcèlement sexuel (debutcongolaises.org/16-jours-dactivisme-stop-au-harcelement-sexuel).

Également, l'*Université Officielle de Bukavu (UOB)* utilise les affiches pendant cette campagne des 16 jours d'activisme et compte les laisser coller au mur pour une sensibilisation permanente.

Au-delà de succès que rencontrent les sensibilisations, nous restons butées à la résistance surtout en matière d'habillement. À chaque sensibilisation, certaines personnes principalement des hommes, justifient le harcèlement sexuel par l'habillement des femmes. D'autres pensent qu'il faut insister, même si une femme dit NON, car à leur avis, les femmes « *font semblant de ne pas être d'accord, mais finissent toujours par céder à leurs demandes* ».

En tant qu'équipe, nous continuons à nous mobiliser pour atteindre d'autres groupes et à distribuer les affiches aux structures qui les demandent pour les sensibilisations dans les coins qu'il nous serait difficile d'atteindre. Les échanges suscités par différents débats, ainsi que des témoignages d'histoires vécues de harcèlement sexuel, démontrent que la prise de conscience est effective chez les hommes et chez les femmes et nous encourage à continuer avec cette importante tâche d'éradication des violences sexuelles et celles basées sur le genre en RDC.

Lydie BAHATI SAFI

Experte technique

Projet ProPaix II

Teresa BLASI MARTÍ

Conseillère technique

Projet ProPaix II

LIEN :

Affiches de sensibilisation sur le harcèlement sexuel – ProPaix II (en pièce jointe dans le courriel).